



PROBLEME EXPERTISE JURIDIQUE

Par **Theme 94**, le **30/06/2021** à **09:53**

Bonjour,rnrnJe suis propriétaire dans un immeuble de 12 lots dans lequel s'est produit il y a 4 ans un dégât des eaux dans les sous sols provenant à priori de la voirie, du à la fuite d'une bouche de lavage se trouvant sur le trottoir. Ce désordre a nécessité l'étayage de la partie concernée, soutien qui est toujours en place aujourd'hui.En désaccord avec la réponse de l'assurance, notre syndic a chargé notre avocat de citer devant le tribunal notre mairie ainsi que la société Véolia. A partir de là, le tribunal a nommé un expert judiciaire pour identifier les responsabilités et dans ce but a provisionné une somme de 3000 € qui a été versée dès septembre 2020.rnUne date limite, fin février 2021, avait été fixée pour la remise du rapport d'expertise, dont nous sommes toujours en attente aujourd'hui 30 juin 2021.rnrnJe trouve cette carence inadmissible et dommageable pour notre copropriété dont les caves réclament rapidement un traitement approprié.rnCette situation mérite au minimum une sanction de la part du tribunal, et je dirai également une indemnisation pour la perte de temps dans la réparation.rnrnrnJe vous remercie par avance de votre réponse.rnCordialement

Par **amajuris**, le **30/06/2021** à **11:53**

bonjour,rnrnvous voulez une réponse, mais je n'ai pas vu de question.rnrncomme votre syndicat des copropriétaires est représenté dans cette procédure par un avocat, c'est à lui que vous devez faire part de vos remarques. rnrnvous pouvez également faire part de vos observations à votre conseil syndical.*rnrncela peut se discuter en A.G.rnrnIl ne faut pas oublier que le covid19 a entraîné des retards et des reports dans beaucoup de procédures.rnrnsalutations